

# Allocation universelle ou salaire universel ?



*Intervention de  
Matteo Alaluf,  
de l'Institut de  
Sociologie de  
l'ULB, à la  
Marlagne, le  
17.10.98,  
rencontre  
Communautaire  
des Equipes  
Populaires;  
dossier réalisé  
par Monique  
Van Dieren  
(Contrastes),  
synthèse par  
Ghislaine De  
Smet.*

A l'heure où l'emploi fait cruellement défaut, une question se profile dans de nombreux débats de société : le droit aux revenus doit-il être nécessairement lié au travail ou lié au simple fait d'exister ?

*A cette question, la tendance actuelle est de répondre par la proposition d'une allocation universelle accordée à tous. Pour Matteo Alaluf, cette idée séduisante est pourtant dangereuse car elle casse toutes les logiques actuelles de protection sociale.*

Pour Matteo Alaluf, les projets actuels de réforme de la sécurité sociale consistent à juxtaposer un double système : d'une part un dispositif public dont la tendance irait de plus en plus vers la fiscalisation (c'est-à-dire dont les rentrées proviendraient de moins en moins des cotisations sociales liées au travail et de plus en plus de l'impôt), et d'autre part, des régimes professionnels qui seraient, eux, pré-financés (c'est-à-dire financés par l'épargne privée organisée par les entreprises; assurances-groupes...).

Ce modèle, si on le systématise, conduit vers l'instauration de l'allocation universelle. C'est un système basé sur l'accumulation financière pour les uns et sur l'assistance de l'Etat à ceux qui sont considérés comme pauvres.

L'allocation universelle, à l'inverse d'aider les gens à sortir de la misère, risque plutôt de les y enfermer.

L'alternative à cette allocation universelle, c'est la « socialisation du salaire » ou « salaire universel ». Ce système est certes déjà d'application dans notre pays, puisque le salaire est fortement socialisé. En réalité les travailleurs ne touchent qu'une partie de leur salaire, le reste servant à payer les cotisations sociales. A l'heure actuelle, cette socialisation du salaire est loin d'être poussée à son terme.

Les tendances actuelles de réforme de la sécurité sociale détricotent ses principes-mêmes. (...)

## Vers une sécurité sociale à deux vitesses ?

Petit à petit, la pensée libérale fait son nid. Et elle s'installe au coeur même de la sécurité sociale, fleuron de la solidarité entre les travailleurs.

Les thèses de « modernisation » de la sécurité sociale s'inscrivent dans la logique des systèmes anglo-saxons, qui reposent sur des formes plus libérales de la protection sociale : le droit à la propriété pour les riches et le droit à un minimum vital pour les pauvres... Le poids des formes anglo-saxonnes de protection sociale ont une portée de plus en plus importante dans l'ensemble du système économique.

Le droit de tirer de son travail une propriété privée est proche de la pensée libérale. A titre exemplatif, les systèmes de pension liés à une épargne se développent. Les gens qui ont travaillé trouvent normal de pouvoir en bénéficier. Et puis, il y a les pauvres. Pour eux, il faut le droit à un minimum de revenu, qui, lui, est assuré par l'Etat.

Voilà une manière de penser qui est conforme à la logique dominante de notre société et qui conduit à une sécurité sociale constituée de deux niveaux. (...) Les réformes de la sécurité sociale vont donc vers une juxtaposition de deux dispositifs : un dispositif public financé par les impôts et un dispositif privé constitué des fonds sociaux (de pension, par ex.).

Il y a donc une différence entre celui qui a pu, par son travail, se constituer un patrimoine, et celui qui, n'y parvenant pas, se trouve acculé à la pauvreté. Cela veut dire que, pour les uns, l'allocation universelle constituera l'essentiel de leur revenu, tandis que pour d'autres, elles ne représentent qu'une infime partie de celui-ci.

On veut en fait éviter le scandale de la misère dans nos sociétés riches. La logique libérale consent à l'idée d'allocation universelle parce que la misère est choquante et qu'il faut éviter de stigmatiser la pauvreté.

En fait, dans la logique libérale, il s'agit de détacher le revenu de l'emploi, pour tous ceux à qui l'emploi est refusé. Notamment en créant des situations de travail qui ne sont pas véritablement de vrais emplois et dans lesquels un revenu fiscal vient compléter un salaire trop faible.

Ainsi est reconstitué le couple constitutif de la doctrine libérale de propriété et de solidarité (la solidarité faisant aussi partie de la pensée libérale, mais associée à la propriété).

*A lire... A débattre*



## Un joyau à préserver

Dans notre pays, le système de protection sociale s'est construit de manière différente. Non pas comme un compromis que certains ont qualifié de « néo-corporatiste », mais bien dans des luttes qui furent importantes, avec une dimension révolutionnaire non-négligeable. Ces luttes ont produit un système qui n'a pas conduit à une logique de capitalisation, dans nos pays, mais, au contraire à des formes de socialisation du salaire.

Cette socialisation du salaire, même si c'est un modèle inachevé, doit être considérée comme un joyau à préserver et même à développer. C'est évidemment ramer à contre courant. Mais, pour M. Alaluf, c'est la seule voie pour une citoyenneté fondée sur l'emploi et les droits politiques et non sur la propriété et l'accumulation de capital.

## Renforcer le lien au travail

Pour faire face aux dérives de la sécurité sociale qui mènent tout droit à l'allocation universelle, Matteo Alaluf appuie l'idée du salaire universel comme seule manière d'opérer une mise en commun et une redistribution des richesses de manière correcte.

Le salaire socialisé (appelé aussi salaire universel) représente la base de la sécurité sociale pour marquer l'opposition avec l'allocation universelle. Le prix du travail, contrairement à ce qu'on affirme trop souvent, n'est pas lié à la loi de l'offre et de la demande (càd la loi du marché). Le salaire ne fonctionne pas comme un prix ordinaire, un prix « pur », mais comme un prix qui résulte d'un barème.

## Le salaire, clef du système

Ce barème répond à des caractéristiques :

- il est négocié, c'est-à-dire qu'il est construit progressivement et conflictuellement par les partenaires sociaux ;
- il obéit à des règles générales définies dans le cadre de territoires nationaux ;
- il est lié à des formes de participation par secteurs d'activités ;
- enfin, il se caractérise aussi dans un partage entre un salaire direct remis au titulaire de l'emploi, et un salaire indirect, fait de cotisations sociales affectées aux situations de non-emploi (maladie, chômage, études, retraite, etc).

Le salaire résulte ainsi d'une très large péréquation entre employeurs et travailleurs, avec une affirmation du lien entre salaire et travail, puisque le travail donne lieu à un salaire. Ceci en-dehors de l'impôt, et en-dehors d'une épargne.

Le salaire concerne aussi les travailleurs dans leur dimension collective. Ils sont avant tout travailleurs salariés, ouvriers, employés, cadres.(...) De même, les chômeurs sont des salariés demandeurs d'emplois, et non des pauvres à insérer. Les retraités sont des travailleurs pensionnés, et non des épargnants rentiers.(...)

## Redistribution immédiate

Ainsi les salariés retraités perçoivent une portion du salaire des salariés actifs. Cette portion est légitimée par leur travail passé, sans que celui-ci en soit la contrepartie exacte. Ce n'est donc pas, comme certains le disent, un salaire différé. C'est aujourd'hui que les travailleurs salariés paient les pensions des retraités d'aujourd'hui. Ce n'est pas une épargne qui le fait. Le mécanisme est le même pour les situations de maladie.

L'emploi est donc aussi l'occasion de la reconnaissance du non-emploi, sans qu'il y ait pour cela constitution d'un patrimoine lucratif.

Il s'agit donc d'un dispositif transversal qui ne laisse pas beaucoup de place au paternalisme d'entreprise, qui n'appelle pas une accumulation financière, mais qui entraîne une mutualisation du flux des richesses courantes. Qui finance le « hors-emploi » par l'emploi, mais aussi d'autres choses.

C'est là toute la différence avec une société duale, dont les démunis sont dépendants de l'accumulation financière de ceux qui ne le sont pas.

**Le salaire universel, c'est donc la mise en commun des ressources de tous les individus, qu'ils soient dans l'emploi ou en dehors.**

Il est financé exclusivement par les employeurs, sans recours ni à la fiscalité, ni à l'accumulation financière. Car il faut se rappeler que le travail est la source des richesses produites.

La redistribution est immédiate, sans accumulation de capital de toutes les ressources provenant du travail. Le pensionné, le chômeur, l'accidenté du travail sont des salariés, pas des épargnants. C'est aujourd'hui même qu'avec les ressources du travail on paie la pension, les allocations de chômage, etc... sans passer par cette accumulation financière

incontrôlable qui s'opère dans des fonds de pension, par ex.

En effet, le pensionné ne retouche pas ce qu'il a fourni, on a mis en commun des montants qui ont été redistribués ensuite sous forme de pension. Le chômeur, le pensionné, l'ouvrier, le cadre sont des salariés. **Le salaire universel est la redistribution directe de l'ensemble des richesses liées au travail.**

## Des signes qui ne trompent pas

Concrètement, l'évolution vers une sécurité sociale à 2 vitesses (et donc vers l'idée d'allocation universelle) se fait de plus en plus sentir. Dans le langage et dans les actes.

La tendance actuelle, c'est de parler du coût des « charges sociales » alors qu'auparavant on parlait de « salaire indirect ». Ce changement d'appellation n'est pas neutre. Autre exemple : on parle maintenant de « politique active ou passive » du chômage.

## Un leitmotiv, l'exclusion

Par « politique passive », on entend l'indemnisation des chômeurs, c'est donc perçu négativement. La tendance actuelle, c'est qu'il ne faut pas que les gens restent au chômage. On cherche donc des moyens pour éviter de les payer. Le rapport entre les services du chômage et du minimex est éclairant : les CPAS se sont plaints en disant que l'Orbem les met dans une situation difficile en excluant des chômeurs de leurs droits, les renvoyant ainsi au minimex. L'Orbem réfutait en argumentant que les personnes exclues étaient des chômeurs « riches » qui ne vont donc pas au CPAS.

Rien qu'en se basant sur ce qu'en disent les journaux, on constate qu'un minimexé sur trois est concerné par le chômage ! Soit parce qu'il en a été exclu, ou ne peut toucher des allocations pour toutes sortes de raisons administratives et autres, ou encore parce qu'il reçoit une indemnité de chômage trop faible et touche un complément CPAS. Au bureau de chômage, il arrive d'ailleurs souvent que l'on conseille aux gens d'aller au CPAS pour compléter leur allocation.

**Il y a donc une tendance à précipiter les gens du travail au chômage, puis du chômage vers l'aide sociale.** Donc, une tendance à développer la pauvreté, une

pauvreté soutenue progressivement par ce que l'on donne aux pauvres et pas aux salariés, aux travailleurs.

Parallèlement à ce phénomène, la notion de chômage actif (appelée aussi « activation du chômage ») repose sur l'objectif de faire entrer les chômeurs dans d'autres circuits. Il faut, d'une part, que le chômage ne leur soit pas profitable et d'autre part leur proposer autre chose. Pour les « dés-inciter » à s'installer dans la situation de chômage, il faut rendre le chômage conditionnel : s'ils veulent continuer à toucher leur allocation, les chômeurs doivent accepter d'autres dispositifs. Évidemment, comme on n'a pas d'emploi à proposer, ces dispositifs ne sont pas des dispositifs d'emploi. Ce sont des dispositifs de formation, adressés en priorité aux jeunes (les mesures décidées au sommet européen sur l'emploi vont dans ce sens).

## Discipliner, déstabiliser

Les jeunes qui sortent de l'école ne trouvent pas d'emploi, et on leur propose de retourner se former. En réalité, ce que les employeurs recherchent, ce n'est pas le savoir acquis à l'école mais plutôt un profil plus « conforme » aux besoins des employeurs, et une attitude plus disciplinée.

Discipliner, c'est aussi l'attitude adoptée vis à vis des chômeurs; il faut qu'ils cherchent du travail : c'est leur boulot, et pourquoi pas aux mêmes horaires que les salariés. Quand les gens se débrouillent pour tirer leur plan, on déstabilise ce qu'ils ont mis en place. Un chômeur qui tire son plan, c'est inacceptable.

Tous les discours qui circulent actuellement sur l'emploi n'ont aucun sens, sinon qu'ils servent à déstabiliser les salariés pour rendre leurs conditions de travail de plus en plus difficiles, et à déstabiliser les chômeurs pour qu'ils contribuent à leur tour à déstabiliser les salariés.

En Belgique, notre régime se base encore aujourd'hui sur une assurance financée par le salaire et non par l'impôt ou l'épargne. Mais pour combien de temps encore ? Force est de constater que toutes les mesures politiques, économiques et sociales prises vont dans le sens d'un éloignement des gens de leur lien à l'emploi. **Elles préparent ainsi le terrain à l'allocation universelle, forme de gestion libérale de la pauvreté.**